



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la session ordinaire de son conseil tenu lundi, le premier jour du mois de février deux mille vingt-et-deux, le règlement portant le numéro 312.012022, édictant un code d'éthique et de déontologie des élus-es.

Toute personne qui le désire peut consulter le Règlement 312.012022 au bureau de la municipalité ou en faire la demande par courriel au dq@saint-ignace-de-stanbridge.com ou par téléphone au 450-296-4467 et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE HUITIÈME JOUR DE
FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX.**

La directrice générale/greffière-trésorière,

Sophie Bélair Hamel
